



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0844

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 -
Projet Garden - Convention-cadre**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux
entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yérémian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0844**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projet Garden - Convention-cadre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché des loisirs numériques connaît des mutations profondes dues aux pressions conjuguées de l'innovation technologique et de la compétition internationale, à l'évolution des usages (dématérialisation, mobilité) et à l'émergence de nouveaux modèles économiques et de stratégies "cross media".

Le pôle de compétitivité/cluster Imaginove, créé par Citia, Images Rhône-Alpes et Lyon Game, a pour mission de développer les synergies entre les filières des industries de l'image (jeu vidéo, cinéma, audiovisuel, animation et multimédia) en favorisant l'anticipation et en stimulant l'innovation des professionnels.

Imaginove a pour ambition de devenir, d'ici 5 ans, la référence européenne en matière de fabrication et de diffusion de contenus pluri médias. Pour cela, Imaginove s'appuie sur une filière de l'image forte en Rhône-Alpes : 650 entreprises qui réalisent 1 129 000 € de chiffres d'affaires et représentent 12 700 emplois, 23 laboratoires de recherche, 28 formations liées à l'image ainsi que sur des événements de référence tels que la Game Connection et le Serious Game Summit Europe.

Chaque année, les projets labellisés par le pôle Imaginove font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Cinq projets de recherche et développement (R&D) labellisés par le pôle de compétitivité Imaginove ont été soutenus sur la période 2006-2008 pour un montant total de 598 544 €.

Par délibération en date du 11 mai 2009, le Conseil a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine pour la période 2009-2011 sur les projets de recherche et développement (R&D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais et a voté une autorisation de programme à hauteur de 600 000 € pour le pôle de compétitivité Imaginove.

Dans le cadre du septième appel à projet lancé par l'Etat au titre du fonds unique interministériel (FUI), la Communauté urbaine a décidé d'apporter son soutien au projet Garden labellisé par le pôle Imaginove.

Le projet Garden a pour ambition de mettre en place de nouvelles méthodologies de travail et une technologie commune aux développeurs du groupe Atari dont les partenaires sont sous-traitants. Garden sera pleinement partageable entre les productions internes ou externes du groupe Atari et parfaitement optimal pour la création de jeux de nouvelle génération, en terme de fonctionnalités, de performances, de visuels et de productivité dans la lignée de la nouvelle stratégie éditoriale du groupe Atari. L'exploitation des dernières techniques de programmation, des dernières technologies matérielles ainsi que l'utilisation du réseau sera au cœur de la conception de cette filière d'outils et moteur de jeu.

Les partenaires : trois PME locales (Krysalide, Eden Games, Gamr7) et un laboratoire de recherche (Inria) se doteront, par le biais de Garden, d'une technologie et de méthodes de fabrication de jeux vidéo dans la lignée de la nouvelle stratégie d'Atari leur permettant de devenir des acteurs majeurs dans la création et la distribution de services interactifs sociaux.

Le but de cette collaboration pour Krysalide est de se doter des technologies lui permettant de répondre aux attentes des éditeurs et de passer d'une activité de sous-traitance à une activité de développeur de

jeux vidéo multiplateformes. Par ailleurs, la commercialisation directe de Webplayer multi-joueurs et cross plateformes lui permettra de renouveler son modèle économique autour d'activités en ligne.

Le projet impliquant plus de cinquante ingénieurs en développement permettra la création d'une trentaine d'emplois R&D directs chez les partenaires.

Le projet est organisé en 11 sous-projets sur 24 mois à compter du 10 mars 2009, pour un budget global de 9 262 516 €.

La Communauté urbaine envisage d'apporter son concours financier au projet Garden à travers une convention de financement avec la société Krysalide pour un montant de 200 000 €.

Le budget et le plan de financement prévisionnel du projet Garden se répartissent de la manière suivante (en €) :

Projet Garden	PME 1 - porteur de projet	Laboratoire de recherche	PME 2	PME 3	Subventions demandées
direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)	2 003 903	406 402	0	0	2 410 305
conseil régional Rhône-Alpes	0	0	415 401		415 401
Communauté urbaine				200 000	200 000
conseil général du Rhône	0	0	0	200 000	200 000
Feder	0	0	0	346 878	346 878
total financement public	2 003 903	406 402	415 401	746 878	3 572 584
autofinancement	4 675 772	0	507 712	912 850	0
coût de la recherche	6 679 675	406 402	923 113	1 659 728	9 668 918

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière avec la société Krysalide pour un montant de 200 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien au projet de recherche et de développement Garden pour un montant de 200 000 € relatif au pôle de compétitivité Imaginove,

b) - la convention-cadre 2009 à passer entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires de l'engagement de l'Etat sur la période 2009-2012.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2009 et 2011 - compte 204 200 - fonction 90 - selon l'échéancier suivant : 160 000 € en 2009, 40 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.